

pois. » Il alla donc dire à l'autre : « Voulez-vous me remettre l'âne et prendre ces pois ? » Le possesseur de l'âne pensa à son tour : « A quoi me sert cet âne rétif ? Il faut que je prenne les pois de cet autre. » Il répondit alors : « Affaire conclue. »

Quand (le brahmane) eut obtenu l'âne, il se réjouit, et alors, lui qui avait été le possesseur des pois, il pensa qu'il avait gagné quelque profit ; il prononça donc cette gâthâ :

*Moi, le brahmane, j'ai fort habilement vendu — ces vieux pois gelés qui ont seize années ; — quand bien même vous y emploieriez tout votre bois de chauffage, vous n'arriveriez pas à les cuire à point en les faisant bouillir — et ils pourraient briser les dents de grands et petits dans votre famille.*

Alors le possesseur de l'âne répondit par cette gâthâ :

*Vous, ô brahmane, pourquoi vous réjouir ? — Quoique vous ayez (un animal qui a) quatre pattes et un beau vêtement de poil, — quand vous le chargerez d'un fardeau et que vous le mettrez sur la route, il vous fera savoir — que même si vous le piquez avec une pointe et si vous le brûlez avec le feu, il ne bougera pas.*

Aussitôt le possesseur des pois de répondre par cette gâthâ :

*Il me suffira de faire paraître un antique bâton — à l'extrémité duquel j'aurai mis une pointe de quatre pouces — pour pouvoir venir à bout de cet âne rétif ; — comment craindrais-je de ne pouvoir le maîtriser ?*

Alors le possesseur de l'âne se mit en colère et prononça cette gâthâ :

*Quand il sera fermement dressé sur ses deux pattes de devant — et lancera à toute volée ses deux pieds de derrière, — il brisera la rangée de devant de vos dents ; — après quoi, vous aurez appris à le connaître.*

Le possesseur des pois adressa à l'âne cette gâthâ :